

**Commission d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

**Rapport annuel
de gestion**

2002-2003

Québec 

**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**



**Rapport annuel
de gestion**

2002-2003

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
8, rue Cook, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : (418) 643-9938
Télécopieur : (418) 643-9019
<http://www.ceec.gouv.qc.ca>

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-41916-2
ISSN : 1201-1495
© Gouvernement du Québec, 2004

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2002-2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation,

Pierre Reid

Québec, décembre 2003


Monsieur Pierre Reid
Ministre de l'Éducation
Gouvernement du Québec
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2002-2003.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,



Jacques L'Écuyer

Québec, décembre 2003

Table des matières

<i>Message du président</i>	9
<i>La Déclaration sur la fiabilité des données et des contrôles afférents</i>	11
Chapitre 1 La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	13
1. La mission	13
2. Le mandat	13
3. La vision et les valeurs	14
4. Le processus d'évaluation retenu	14
5. La clientèle	16
6. La structure organisationnelle	16
7. Les comités consultatifs	16
8. Les experts	17
9. Les secteurs d'intervention	17
10. L'ensemble des ressources	18
Chapitre 2 Les résultats	19
1. Les objectifs du plan stratégique 2000-2003	19
2. La planification 2002-2003	19
3. Les résultats au regard du plan stratégique 2000-2003 et de la planification 2002-2003	20
3.1 Le plan de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés	20
3.2 L'évaluation institutionnelle	21
3.3 Deuxième évaluation de programmes conduisant à une AEC dans les établissements privés non subventionnés	22
3.4 La relance auprès des collèges ayant des suites à donner en évaluation de programmes ou d'une composante de programmes	23
3.5 L'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes	25
3.6 L'évaluation des politiques institutionnelles	26
4. La présentation des ressources	27
4.1 Les ressources humaines	27
4.2 Les ressources financières	28
4.3 Les ressources informationnelles	28

<i>Chapitre 3</i> Le rapport d'activités	29
1. Réunions de la Commission	29
2. Publications	29
3. Communications	29
4. Relations avec divers organismes	29
5. Activités prévues pour l'année 2003-2004	30
<i>Chapitre 4</i> Le cadre législatif gouvernemental	31
1. L'accès à l'information	31
2. La protection des renseignements personnels	31
3. L'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique	32
4. Le suivi des recommandations du Vérificateur général	32
5. Le Code d'éthique et de déontologie	32
 <i>ANNEXES</i>	 33
ANNEXE I L'organigramme, l'effectif autorisé et le budget de fonctionnement de la Commission au 30 juin 2003	 35
ANNEXE II Membres des comités consultatifs	 36
ANNEXE III Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2002-2003	 37
ANNEXE IV Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation	 39
ANNEXE V Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2002-2003	 41
ANNEXE VI Établissements visités dans le cadre d'une opération d'évaluation en 2002-2003	 44
ANNEXE VII Suites données par les établissements aux rapports d'évaluation de la Commission, au 30 juin 2003	 45
ANNEXE VIII Opération d'évaluation de programmes complétée au 30 juin 2003	 50
ANNEXE IX Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2003	 51
ANNEXE X Publications de la Commission	 54
ANNEXE XI Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	 55

Message du président

Durant l'année, la Commission a poursuivi ses opérations d'évaluation en concentrant ses activités plus particulièrement sur l'évaluation institutionnelle. Cet exercice constitue une étape cruciale pour les collèges dans le développement de leur capacité d'assurer eux-mêmes la qualité de leur enseignement et, par conséquent, dans le développement d'une autonomie de plus en plus grande.

Dès le départ, la Commission a défini les orientations qu'elle entendait privilégier dans la réalisation de son mandat c'est-à-dire, contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement collégial, témoigner de la valeur de l'enseignement dispensé par les établissements et contribuer à développer un souci constant de la qualité des activités de formation. Toutes les évaluations menées par la Commission auprès des collèges sont empreintes de ces orientations et de la philosophie d'intervention qui en découle à savoir, supporter les collèges en les aidant à s'approprier et à développer des pratiques d'évaluation éprouvées et crédibles qui devraient leur permettre d'améliorer constamment la qualité de leur enseignement et d'en témoigner publiquement.

Depuis 1994, la Commission a évalué des programmes, des politiques (apprentissage et programmes) et l'application de ces politiques en maintenant un rythme exigeant autant pour les collèges que pour elle-même. Dans un premier temps, elle voulait sensibiliser rapidement et diffuser le plus largement possible des pratiques d'évaluation efficaces. Par la suite, elle a voulu consolider les pratiques établies et les étendre, ainsi que rejoindre le plus grand nombre de collèges.

En 2000, la Commission a décidé de franchir une autre étape dans la responsabilisation des collèges en matière d'évaluation et de procéder à l'évaluation institutionnelle auprès de ceux qui décernent le DEC. En décembre 2002, le gouvernement a confirmé la justesse et l'importance de ce choix en établissant de manière explicite les responsabilités de la Commission en matière d'évaluation institutionnelle¹. Cet exercice est actuellement en cours et se poursuivra tout au long de la prochaine année. En demandant aux collèges d'examiner l'ensemble de leurs activités et services rattachés à la réalisation de leur mission, la Commission s'attend à ce qu'ils démontrent leur capacité de gérer efficacement leurs activités dans une perspective d'amélioration continue de leur fonction éducative. Elle portera un jugement sur la capacité des collèges de bien assumer leurs responsabilités, notamment en matière de gestion pédagogique – faiblesse relevée fréquemment en évaluation de programmes – et de la qualité de l'enseignement.

Depuis décembre 2002, chaque cégep se doit d'établir un plan stratégique, au regard de sa situation propre et des orientations du ministère de l'Éducation, en y décrivant les objectifs et les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour remplir sa mission. Outil de gestion et de développement utile pour toute organisation, le plan stratégique s'inscrit parfaitement dans les visées de l'évaluation institutionnelle et ne pourra qu'aider les cégeps à s'acquitter encore mieux de leur mission éducative. Comme c'est le cas pour les

1. Lors de l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (Projet de loi n° 123, 2002, chapitre 50).

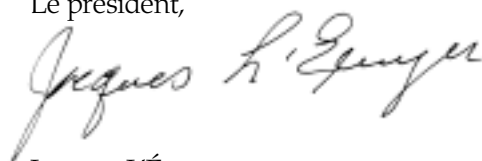
politiques, les programmes, l'évaluation institutionnelle et le plan de réussite, la Commission aura à se prononcer sur les plans stratégiques des cégeps. Au cours de la prochaine année, elle déterminera de quelle façon elle entend remplir cette partie de son mandat.

Au fil des ans, les interventions soutenues de la Commission et les méthodes qu'elle a privilégiées ont amené les collèges à développer des pratiques d'évaluation qui, bien que communes à l'ensemble, ont pu être adaptées à la culture de chacun. En faisant le pari d'un processus basé sur l'autoévaluation, la Commission misait autant sur la maturité des collèges que sur le professionnalisme des personnes invitées à participer aux évaluations demandées.

Dix ans plus tard, la Commission peut dire qu'elle a adopté une bonne stratégie et que la majorité des collèges ont su relever le défi. Certes, il reste encore beaucoup à faire. Cependant, les collèges ont maintenant en main des outils éprouvés, ils devront en développer d'autres – tels les plans stratégiques des cégeps – et ils ont acquis une expertise non négligeable pour la poursuite de leurs activités d'évaluation. Pour sa part, la Commission continuera de travailler en collaboration avec les collèges, toujours avec le souci premier de les aider à remplir de mieux en mieux leur mission.

En terminant, je tiens à remercier particulièrement tous les membres du personnel, ainsi que les soixante-douze conseillers externes, qui ont participé bénévolement aux travaux de la Commission au cours de la dernière année, pour leur engagement et leur contribution remarquables à la réalisation du mandat de la Commission.

Le président,



Jacques L'Écuyer

La Déclaration sur la fiabilité des données et des contrôles afférents

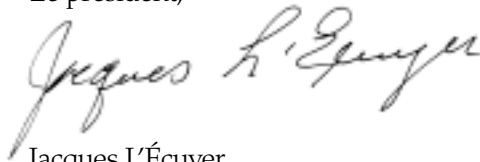
Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats du rapport annuel de gestion 2002-2003 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission ;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2003.

Le président,



Jacques L'Écuyer

Québec, le 16 décembre 2003

Chapitre 1

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

1. La mission

Dans le prolongement des travaux réalisés par la Commission parlementaire de l'éducation à la fin de 1992, le gouvernement du Québec faisait connaître, en avril 1993², les orientations d'avenir et les mesures de renouveau qu'il préconisait pour l'enseignement collégial québécois. Il exprimait alors sa volonté d'instaurer un dispositif d'évaluation externe confié à trois commissaires « clairement mandatés pour évaluer, c'est-à-dire porter un jugement formel de qualité sur la manière dont les collèges remplissent leurs responsabilités académiques. La Commission exercerait ainsi un pouvoir déclaratoire de caractère essentiellement public, assorti d'un pouvoir de recommandation à l'adresse des collègues [...] et à l'adresse du ministre [...]³ ».

En juin de la même année, le gouvernement concrétisait cette volonté par la création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Organisme public essentiellement voué au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de la formation des étudiantes et des étudiants, la Commission a une mission englobante qui couvre pratiquement toutes les dimensions de l'enseignement collégial, avec un accent particulier sur les apprentissages et les programmes d'études.

2. Le mandat

En vertu de sa loi constitutive adoptée en juin 1993, la Commission a le mandat d'évaluer pour tous les établissements auxquels s'applique le *Règlement sur le régime des études collégiales* :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

2. MESS, *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle*, Québec, avril 1993, 39 p.

3. MESS, *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle*, Québec, avril 1993, p. 27.

En vertu de la *Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* adoptée en décembre 2002, la Commission a le mandat d'évaluer pour les cégeps et les collèges privés subventionnés :

- la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien;
- dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au Ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au Ministre.

3. La vision et les valeurs

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, la Commission a choisi d'associer étroitement les collèges et leurs personnels à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collèges de plus en plus responsables et autonomes en matière d'évaluation.

4. Le processus d'évaluation retenu

L'évaluation des programmes et l'évaluation institutionnelle

La Commission a retenu un processus d'autoévaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger.

Dans le cadre d'une opération d'évaluation, la Commission demande aux collèges visés de procéder à leur autoévaluation et de lui transmettre un rapport. Ce processus a été retenu pour l'évaluation des programmes ou d'une composante de programme et pour l'évaluation institutionnelle. Pour chaque opération, la Commission produit un guide qui explicite les critères d'évaluation, la démarche à suivre et les personnes à consulter.

À la suite de l'analyse d'un rapport d'autoévaluation, un comité de la Commission rend visite à l'établissement pour valider ce rapport et pour obtenir, le cas échéant, de l'information complémentaire. À cette fin, le comité rencontre différents groupes de personnes : dirigeants, professeurs, professionnels, étudiants, personnel de soutien.

La Commission élabore ensuite un rapport préliminaire où elle expose les résultats de son évaluation. Ce rapport comporte, le cas échéant, des recommandations ou des suggestions d'amélioration auxquelles l'établissement peut réagir. Sur réception des commentaires de l'établissement, la Commission rédige un rapport final qui, dans le cas de l'évaluation de programmes, présente l'un ou l'autre des jugements suivants : « qualité », « forces et faiblesses » ou « problématique ».

Lorsque des améliorations majeures sont requises, la Commission demande aux collègues de rendre compte des gestes posés. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Lorsque celles-ci sont jugées satisfaisantes, la Commission l'indique publiquement et, le cas échéant, révisé son jugement d'ensemble.

Dans les cas où la Commission a constaté des lacunes graves lors d'une évaluation, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter à nouveau pour vérifier si les améliorations apportées sont suffisantes.

L'évaluation des politiques institutionnelles

Lors de l'évaluation d'une politique institutionnelle (apprentissage, programmes), la Commission examine d'abord le texte de la politique et par la suite, son application dans le collège. Dans le cas de celle portant sur les apprentissages, elle détermine si la politique assure la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et permet au collège d'en témoigner. Dans le cas de la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. La Commission s'assure ensuite que ces politiques sont bien appliquées et qu'elles sont efficaces dans le cadre des évaluations de programmes ou d'opérations élaborées à cette fin.

L'évaluation des plans stratégiques

Le processus d'évaluation qu'elle retiendra pour remplir cette partie de son mandat est encore à définir pour ce qui est des plans stratégiques des cégeps.

L'évaluation des plans de réussite

Lorsqu'elle évalue le plan de réussite d'un cégep ou d'un collège privé subventionné, la Commission vérifie d'abord l'efficacité potentielle du plan et elle transmet son rapport au collège. Par la suite, elle en examine la mise en œuvre et porte un jugement sur la capacité du collège à implanter les mesures prévues, à ajuster les mesures d'aide aux résultats constatés et à résoudre les problèmes d'organisation. Enfin, elle procède à l'analyse de l'autoévaluation réalisée par les collègues et se prononce sur l'efficacité réelle du plan.

5. La clientèle

La Commission est appelée à exercer sa mission à l'égard de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le régime des études collégiales. Dans l'état actuel des choses, cela représente 121 établissements : 48 cégeps⁴, 11 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université, 22 collèges privés subventionnés et 40 établissements privés non subventionnés⁵.

6. La structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Les commissaires fondateurs sont entrés en fonction le 25 octobre 1993 et leur mandat a été renouvelé le 23 septembre 1998. Il s'agit de : M. Jacques L'Écuyer, président, M^{me} Louise Chené et de M. Louis Roy. Le 19 juin 2003, M. Roy a quitté la Commission pour occuper d'autres fonctions. Les commissaires sont secondés dans leurs tâches par une équipe de 26 personnes. L'organigramme de la Commission se retrouve à l'Annexe 1.

7. Les comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Ainsi, pour chaque opération d'évaluation qu'elle entreprend, elle a décidé de se doter d'un tel comité pour l'assister dans ses travaux⁶.

Composition et mandat des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont nommés par la Commission, après consultation des organismes socioéconomiques et éducatifs concernés. Chaque comité, dont le nombre des membres peut varier, est formé d'un membre de la Commission qui en assume la présidence, de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question, ainsi que du coordonnateur ou de la coordonnatrice de l'opération au sein de la Commission.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux, dans l'élaboration d'un guide spécifique d'autoévaluation et, le cas échéant, d'instruments qui serviront à l'évaluation, de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation des établissements, de participer à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

4. La Commission a aussi procédé à au moins une évaluation dans plusieurs centres d'études collégiales, campus ou instituts relevant d'un collège. Ces centres, campus ou instituts ne sont pas comptabilisés ici.

5. Le nombre d'établissements visés par le mandat de la Commission peut varier d'une année à l'autre, principalement à cause de l'octroi ou de la révocation de permis dans la catégorie des établissements privés non subventionnés.

6. L'Annexe II présente les comités consultatifs actifs en 2002-2003, page 36.

8. Les experts

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour chacune des visites d'évaluation qu'elle réalise dans les établissements⁷.

Composition et rôle des comités de visite

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances liées à une opération d'évaluation. Il est présidé par un ou une commissaire, et un agent ou une agente de recherche de la Commission en assume le secrétariat.

Le comité analyse le rapport d'autoévaluation et visite ensuite l'établissement afin de valider et de compléter l'information qui s'y trouve et de bien comprendre les conclusions du rapport. Au terme de la visite, le comité tire ses propres conclusions et transmet son avis à la Commission. De façon plus précise, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé; elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des sous-critères et des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble.

9. Les secteurs d'intervention

La spécificité du rôle de la Commission, de son expertise et de son existence même l'amène à participer à de grands débats sociaux, à contribuer au développement d'une culture d'évaluation et à exercer une influence sur le développement de l'enseignement supérieur au Québec et à l'étranger.

Un volet international

Dès sa création, la Commission a voulu établir et renforcer des liens avec les organismes homologues à l'étranger afin de partager et de réinvestir, le cas échéant, les résultats d'expériences ou de travaux en évaluation. Cette volonté s'est traduite de différentes façons, entre autres choses, par la participation aux travaux d'agences nationales ou internationales⁸, par la participation à des évaluations d'établissements d'enseignement supérieur, par la rencontre de diverses délégations étrangères recherchant son expertise et par l'accueil d'observateurs étrangers et de stagiaires venus participer à ses travaux. D'ailleurs, on fait de plus en plus appel à la Commission pour qu'elle présente sa démarche et le résultat de ses travaux.

7. La liste des conseillers externes auxquels la Commission a fait appel en 2002-2003 se retrouve à l'Annexe III, page 37.

8. Il s'agit, par exemple, de l'Association des collèges communautaires du Canada, la Banque mondiale, l'OCDE, l'Organisation universitaire interaméricaine et l'International Network of Quality Assurance Agencies in Higher Education.

10. L'ensemble des ressources

Les ressources humaines

Au 30 juin 2003, l'effectif permanent autorisé comprenait vingt-huit postes réguliers dont seize professionnels et professionnelles, six agentes de secrétariat, deux hors cadre, un cadre, une technicienne en administration, une agente de bureau et un opérateur en informatique. (Voir l'Annexe I, Tableau 1, page 35).

Les ressources financières

Pour l'exercice financier 2002-2003, la Commission disposait d'un budget de 2 268 500 \$ ventilé en trois supercatégories de dépenses (Voir l'Annexe I, Tableau 2, page 35).

Les ressources informationnelles

La Commission possède une infrastructure technologique intégrée qui permet l'accès, le traitement, la transmission, la diffusion et la conservation de l'information, incluant l'utilisation des sites Intranet et Internet.

Chapitre 2

Les résultats

1. Les objectifs du plan stratégique 2000-2003

Élaboré en conformité avec la *Loi sur l'administration publique*, le plan stratégique 2000-2003 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est intégré à celui du ministère de l'Éducation⁹. Trois orientations stratégiques interpellent plus directement la Commission à savoir, la réussite¹⁰, les programmes d'études¹¹ et la gestion¹².

De par la nature particulière du mandat d'évaluation de la Commission, la réalisation des activités prévues pour une année donnée constitue l'indicateur de résultats permettant de mesurer les progrès accomplis. L'atteinte des objectifs contenus dans la planification annuelle des travaux de la Commission demeure toutefois tributaire du respect, par les collèges, des délais qui leur sont impartis lors du lancement d'une opération d'évaluation.

2. La planification 2002-2003

Pour l'exercice 2002-2003, la Commission prévoyait réaliser les activités suivantes :

- élaborer les outils d'analyse et évaluer le suivi des plans d'aide à la réussite des collèges;
- former les experts externes et commencer les visites des collèges dans le cadre de l'évaluation institutionnelle;
- compléter les visites pour l'évaluation de programmes conduisant à une AEC dans les établissements privés non subventionnés et rédiger le rapport synthèse de cette opération;
- relancer les collèges n'ayant pas encore donné les suites appropriées à l'une ou l'autre des opérations d'évaluation complétées;
- rendre public le rapport synthèse sur l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes et poursuivre la visite des collèges ayant déposé leur rapport d'autoévaluation après l'échéance;
- poursuivre, au rythme de leur envoi par les collèges, l'évaluation des politiques institutionnelles (nouvelles ou révisées) relatives à l'évaluation des apprentissages ou des programmes.

9. L'Annexe IV (page 39) présente les éléments du plan stratégique qui concernent la Commission. Le plan a été mis à jour en 2001.

10. « Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiants et des étudiantes, en favorisant un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme ».

11. « Assurer la pertinence des programmes en fonction des réalités du monde actuel et de l'évolution du marché du travail ».

12. « Accroître l'efficacité et l'efficience du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique ».

3. Les résultats au regard du plan stratégique 2000-2003 et de la planification 2002-2003

3.1 Le plan de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés

Orientation stratégique	▶ Contribuer à l'augmentation de la réussite scolaire en aidant les collèges à se doter d'un plan de réussite efficace
Axe d'intervention	▶ Évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des plans de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés
1 ^{er} objectif 2 ^e objectif	▶ Évaluer le suivi donné par les collèges à leur plan de réussite ▶ Élaborer et diffuser les documents nécessaires aux collèges pour l'autoévaluation de l'efficacité de leur plan

RÉSULTATS

Le suivi au plan de réussite

Au cours de l'année 2002-2003, la Commission a examiné le suivi des plans de réussite 2001-2002 des collèges. L'analyse a reposé sur deux documents : le rapport de suivi faisant état du degré de mise en œuvre du plan transmis au ministère de l'Éducation et, à la demande de la Commission, un bref complément portant sur l'appréciation du collège de la mise en œuvre du plan et de son efficacité. Dans le cadre de cette évaluation, elle a examiné la capacité du collège à implanter les mesures prévues, à résoudre les problèmes d'organisation et à ajuster les mesures d'aide aux résultats constatés en cours d'opération.

La Commission a analysé les rapports de suivi de 70 collèges et pour 64 d'entre eux, le plan semblait en bonne voie de réalisation. La mise en œuvre du plan de réussite présentait des problèmes pour les six autres collèges : un retard à mettre en œuvre les actions prévues a été observé dans cinq cas et, dans l'autre, le suivi démontrait un manque de cohérence des actions implantées. Enfin, un collège privé a soumis son plan de réussite au printemps 2003 et la Commission en a évalué l'efficacité potentielle.

Le bilan du plan de réussite 2000-2003

Au cours de l'année, la Commission a élaboré un document précisant la démarche et l'information requise pour que les collèges procèdent à l'autoévaluation de l'efficacité de leur plan de réussite. Ce document a été rendu public en mai 2003 et les collèges ont jusqu'à la fin de la présente année pour transmettre leur rapport à la Commission.

COMMENTAIRES

L'évaluation du suivi au plan de réussite et plus particulièrement celle du bilan devraient aider les collèges dans la préparation et l'élaboration de leur nouveau plan. Dans le cas des cégeps, ce deuxième plan de réussite doit être intégré à leur plan stratégique, au plus tard le 1^{er} juillet 2004.

3.2 L'évaluation institutionnelle

Orientation stratégique	▶ Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement collégial en aidant les collèges à s'acquitter encore mieux de leur mission de formation
Axe d'intervention	▶ Évaluation de l'organisation et de la gestion d'un collège ainsi que l'atteinte des objectifs
1 ^{er} objectif 2 ^e objectif 3 ^e objectif	▶ Former des experts externes ▶ Commencer les visites d'évaluation ▶ Analyser les rapports d'évaluation

RÉSULTATS

En vertu de l'article 13 de sa loi, la Commission a le mandat d'évaluer, pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification et de la gestion administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. L'évaluation institutionnelle couvre donc les principales responsabilités et activités rattachées à la réalisation de la mission éducative d'un collège. Plus spécifiquement, l'opération menée par la Commission touche les aspects suivants : la précision des objectifs institutionnels, leur congruence avec la mission du collège et leur pertinence par rapport aux attentes des étudiants et de la société; l'adéquation du mode d'organisation et de gestion; l'atteinte des objectifs institutionnels; la capacité du collège à assurer son développement et enfin, l'intégrité et la transparence des pratiques de communication.

La formation des experts externes s'est déroulée à l'automne 2002 avec la tenue de dix séances de formation – sur 13 jours – auxquelles 88 personnes ont participé. Pour l'essentiel, ces séances permettent aux experts externes de se familiariser avec le fonctionnement de la Commission, les objectifs et le déroulement de l'évaluation institutionnelle et de s'approprier les outils d'analyse utilisés dans le cadre de cette opération.

La Commission a commencé les visites d'établissements en novembre 2002 et au mois de juin 2003, elle en avait complété 24, habituellement d'une durée de trois jours chacune. Les visites se poursuivront tout au long de l'année 2003-2004.

Enfin, les activités du comité consultatif ont, pour l'essentiel, porté sur l'organisation des visites et sur l'analyse des 16 premiers projets de rapports d'évaluation.

Au 30 juin, la Commission avait transmis à 15 établissements leur rapport préliminaire respectif¹³.

COMMENTAIRES

En juin dernier, la Commission avait complété le tiers des visites (24/74). De façon générale, l'opération se déroule bien et rejoint les objectifs que s'était fixés la Commission en début d'année. Lorsqu'elle aura terminé les visites d'établissements, la Commission fera un bilan de l'opération et produira un rapport synthèse.

13. L'Annexe V contient la liste des établissements auxquels la Commission a transmis un rapport en 2002-2003 et l'Annexe VI présente la liste des établissements visités en cours d'année (p. 41 et 44).

3.3 Deuxième évaluation de programmes conduisant à une AEC dans les établissements privés non subventionnés

Orientation stratégique	▶ Contribuer à l'amélioration de la pertinence et de la qualité des programmes d'études en aidant les établissements à améliorer la qualité de la formation offerte
Axe d'intervention	▶ Évaluation de programmes ou d'une composante de programmes
1 ^{er} objectif	▶ Poursuivre les visites d'établissements
2 ^e objectif	▶ Élaborer le rapport synthèse
3 ^e objectif	▶ Former, au besoin, des experts pour la poursuite des visites

RÉSULTATS

Au cours de l'automne 2002, la Commission a complété la visite des établissements (4/19) et transmis, à chacun d'entre eux, un rapport préliminaire¹⁴. Au 30 juin 2003, les 19 collèges touchés par cette opération avaient reçu leur rapport d'évaluation définitif et la Commission mettait la dernière main à la rédaction du rapport synthèse.

Durant l'année, le comité consultatif sur l'évaluation des programmes conduisant à l'attestation des études collégiales des établissements privés non subventionnés s'est réuni à trois reprises. Les membres du comité ont consacré ces réunions à l'examen des projets de rapports préliminaires (9) et à la préparation du projet de rapport synthèse à l'intention de la Commission.

Quatre séances de formation ont été organisées afin que les nouveaux experts auxquels la Commission a fait appel, à l'automne 2002, se familiarisent avec les outils de travail et le fonctionnement de la Commission.

COMMENTAIRES

Amorcée à l'été 2001, cette opération s'est bien déroulée et la Commission rendra public le rapport synthèse au cours de l'automne 2003. Elle peut déjà avancer que, pour la majorité d'entre eux, les programmes évalués dans les établissements privés non subventionnés sont de qualité et adéquats.

14. Voir la note 13.

3.4 La relance auprès des collèges ayant des suites à donner en évaluation de programmes ou d'une composante de programmes

Orientation stratégique	▶ Contribuer à l'amélioration de la pertinence et de la qualité des programmes d'études en aidant les établissements à améliorer la qualité de la formation offerte
Axe d'intervention	▶ Évaluation de programmes ou d'une composante de programmes
1 ^{er} objectif 2 ^e objectif	▶ Évaluer les programmes désignés par la Commission ▶ Relancer les établissements n'ayant pas donné de suites à un rapport de la Commission contenant une ou des recommandations

À chaque année, la Commission s'assure que les collèges donnent des suites à ses recommandations, qu'il s'agisse d'une réévaluation de programmes, d'une autoévaluation en retard ou encore, des suites comme telles.

Autoévaluation de programmes d'études

RÉSULTATS

En décembre 2002, la Commission a transmis à un collège privé subventionné le rapport préliminaire de l'évaluation de la *formation générale* dans cet établissement.

COMMENTAIRES

L'évaluation de la formation générale dans les collèges s'est déroulée entre l'automne 1997 et l'hiver 2001. Le Collège Français a réalisé tardivement son autoévaluation et il a déposé son rapport à la Commission au cours de l'automne 2001. Comme c'est le cas pour tous les collèges, la Commission a examiné le rapport, visité le Collège et produit un rapport préliminaire. Le Collège Français ayant annoncé qu'il cesserait d'offrir des programmes du collégial à la fin de l'année scolaire 2002-2003, la Commission n'a pas donné suite à ce rapport. À la demande de l'établissement, son permis concernant la formation collégiale a été révoqué par le ministre de l'Éducation, le 1^{er} juillet 2003.

Réévaluation d'un programme d'études

RÉSULTATS

La Commission a évalué les programmes de Techniques administratives en 1996-1998. Elle concluait alors que le programme *Commerce international* (LCA.1C) offert au Collège Bart présentait des problèmes importants et ne devait plus être offert dans les conditions qui avaient cours au moment de l'évaluation.

En novembre 1999, le Collège remettait à la Commission un rapport de suivi qui présentait les mesures prises pour améliorer les composantes du programme ayant fait l'objet de recommandations. Après avoir examiné le suivi donné par le Collège, la Commission lui demandait de réévaluer, comme il s'y était engagé, le programme *Commerce international* et de lui remettre un rapport d'autoévaluation à l'été 2000. Le Collège a déposé son rapport en février 2003.

COMMENTAIRES

Depuis l'automne 2000, la Commission est intervenue à quelques reprises auprès du Collège. Elle a accepté une première fois de reporter l'échéance jusqu'à l'automne 2002, puis jusqu'au début de 2003. La Commission visitera le Collège au cours de la prochaine année et elle rédigera un rapport d'évaluation.

Suites données par les collèges aux rapports d'évaluation de la Commission

RÉSULTATS

Depuis 1994, la Commission a réalisé 424 évaluations de programmes qui ont donné lieu à 342 visites d'établissements et à l'élaboration de 351 rapports. Dans 76 % des cas, les résultats de l'évaluation ont amené la Commission à formuler des recommandations aux collèges concernés, ce qui représente un total de 806 recommandations.

Si l'on considère l'ensemble des collèges¹⁵ ayant reçu un rapport contenant au moins une recommandation, des suites satisfaisantes ont été données dans plus de 76 % des cas.

En 2002-2003, la Commission a examiné 41 rapports¹⁶ donnant suite à l'une ou l'autre des évaluations de programmes réalisées depuis 1994. Dans 78 % des cas (32/41), elle a jugé que les suites données étaient satisfaisantes.

Au 30 juin 2003, le pourcentage des établissements dont le processus d'évaluation est terminé – excluant l'évaluation complétée au cours de la présente année – varie entre 63 % pour l'opération la plus récente (formation générale) et près de 100 % pour les plus anciennes (Informatique et Techniques d'éducation en services de garde). Enfin, quatre établissements privés non subventionnés doivent procéder à une deuxième autoévaluation.

COMMENTAIRES

Le processus d'évaluation est considéré incomplet tant que l'établissement n'a pas donné des suites appropriées à toutes les recommandations qui lui ont été adressées. À cet effet, la Commission lui demande de produire un rapport ou de fournir de l'information complémentaire sur les actions prises et sur les mesures mises en place pour améliorer la qualité du programme en question. Des établissements doivent parfois produire plusieurs rapports avant de répondre aux exigences de la Commission. À chaque année, elle relance les établissements qui n'ont pas encore donné des suites satisfaisantes.

15. La Commission a évalué au moins un programme dans seize établissements qui ont cessé leurs activités collégiales depuis : trois collèges privés subventionnés et treize privés non subventionnés. Ces établissements ne sont pas pris en compte ici.

16. Les rapports évalués se répartissent de la façon suivante : 23 en formation générale, 8 en Techniques administratives, 6 en Sciences humaines, 2 en Techniques d'éducation en services de garde et 3 pour les programmes conduisant à une AEC dans les établissements privés non subventionnés.

3.5 L'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes

Orientation stratégique	▶ Contribuer au développement de la qualité de l'évaluation institutionnelle en aidant les collègues à se doter de politiques efficaces et équitables
Axe d'intervention	▶ Évaluation des politiques d'évaluation des apprentissages, de celles relatives aux programmes ainsi que leur application
1 ^{er} objectif	▶ Rendre public le rapport synthèse sur l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes ▶ Poursuivre l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes dans les établissements ayant transmis leur rapport d'autoévaluation après l'échéance
2 ^e objectif	

Dans le cadre de ce dossier, la Commission ne se prononce pas sur le programme évalué par le collègue. Elle porte un jugement sur sa capacité de réaliser une évaluation efficace en conformité avec sa propre politique d'évaluation des programmes.

RÉSULTATS

En décembre 2002, la Commission a rendu public le rapport synthèse sur l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges publics et privés subventionnés ainsi que des établissements relevant d'un ministère ou d'une université. Il présente le bilan de cette opération pour les 61 collèges qui ont déposé leur rapport d'autoévaluation à la Commission, au plus tard le 31 décembre 2001.

Pour les collèges ayant déposé leur rapport après cette date, l'opération s'est poursuivie. Au cours de l'année 2002-2003, la Commission a effectué quatre visites de collèges, elle leur a transmis un rapport définitif¹⁷ ainsi qu'à 12 autres collèges. La Commission a jugé que l'application de leur politique était peu conforme et peu ou pas efficace dans cinq de ces cas. Dans deux autres, elle n'a pas été en mesure de porter un jugement, les collèges n'ayant pas évalué l'application de leur politique.

Au 30 juin, le processus d'évaluation est terminé pour 58 collèges (sur 85 encore actifs), un rapport d'autoévaluation est en cours d'examen à la Commission et trois autres sont attendus. Enfin, onze collèges ont demandé que cette évaluation soit reportée à une date ultérieure et 12 autres ont des suites à donner au rapport de la Commission (voir l'Annexe IX, page 51).

COMMENTAIRES

Lorsqu'elle a décidé d'évaluer, conformément à son mandat, l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes en 1998, la Commission jugeait qu'il était temps de vérifier où en étaient rendus les collèges dans le développement de l'évaluation interne et de la prise en charge de leurs responsabilités à l'égard de la gestion des programmes. Pour la première fois, elle demandait aux collèges de procéder à une évaluation de programmes à l'aide de leurs propres outils, l'objectif principal étant d'examiner le processus suivi par chaque collègue plutôt qu'un programme en particulier.

17. Voir l'Annexe V, page 41 et l'Annexe VI, page 44.

Cet exercice a été concluant et il a permis de confirmer la validité de ce mécanisme d'évaluation interne qu'est la politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Les collègues ont su mener des évaluations sérieuses qui leur ont permis d'améliorer les programmes évalués, d'apporter des modifications à leur politique, ainsi qu'à la manière de l'appliquer. Deux éléments particuliers devront toutefois retenir leur attention, à savoir le développement d'un système efficace d'information sur les programmes et celui de techniques menant à une analyse plus approfondie des données.

Bien que cette opération soit terminée, la Commission poursuivra l'analyse des rapports d'autoévaluation qui lui seront transmis par les collègues retardataires. Par ailleurs, au moment qu'elle jugera opportun, elle fera une relance auprès des collègues ayant obtenu un report de l'évaluation.

3.6 L'évaluation des politiques institutionnelles

Orientation stratégique	▶ Contribuer au développement de la qualité de l'évaluation institutionnelle en aidant les collègues à se doter de politiques efficaces et équitables
Axe d'intervention	▶ Évaluation des politiques d'évaluation des apprentissages, de celles relatives aux programmes ainsi que leur application
1 ^{er} objectif	▶ Poursuivre l'évaluation de l'efficacité potentielle des politiques d'évaluation des programmes transmises par les collègues Poursuivre l'évaluation du contenu des politiques d'évaluation des apprentissages transmises par les collègues
2 ^e objectif	

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes

L'article 24 du *Règlement sur le régime des études collégiales* stipule que les établissements doivent se doter d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Contrairement à celle relative aux apprentissages (PIEA) dont certains des éléments de contenu sont prescrits par le *Règlement*, il appartient à chaque collège de définir sa PIEP et de décrire, dans un texte officiel, de quelle manière il assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner. La Commission analyse le *contenu* de la politique et elle se prononce sur son efficacité probable.

RÉSULTATS

Au cours de l'année, la Commission a reçu et évalué la politique de sept établissements dont quatre étaient des politiques révisées (voir l'Annexe IX, page 51). Dans tous les cas, elle a jugé que la politique contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité.

Au 30 juin 2003, 37 établissements n'avaient pas encore transmis leur politique : un public, trois privés subventionnés, 32 privés non subventionnés et un établissement relevant d'une université.

COMMENTAIRES

La très grande majorité (95 %) des établissements publics et privés subventionnés ont leur politique d'évaluation des programmes. La Commission évalue ces politiques au fur et à mesure qu'elles lui sont transmises par les collègues.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

En vertu de l'article 25 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, les établissements soumis au *Règlement* doivent adopter une *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* et la transmettre à la Commission pour évaluation.

RÉSULTATS

Durant l'année, la Commission a évalué les politiques de 23 établissements. Le résultat de ces évaluations est présenté à l'Annexe IX (page 51). Sauf dans un cas (collège fermé depuis), il s'agit de politiques révisées et 83 % d'entre elles répondent aux exigences du *Règlement* et aux normes de la Commission.

Au 30 juin dernier, cinq établissements privés non subventionnés n'avaient pas encore transmis à la Commission le texte officiel de leur politique.

COMMENTAIRES

En évaluation de programmes, la Commission a formulé, à de nombreuses reprises, des recommandations sur l'application de la politique d'évaluation des apprentissages. Ces recommandations ont amené plusieurs collèges à revoir leur politique et, aujourd'hui, 75 %¹⁸ des collèges ont transmis à la Commission une deuxième version de leur politique et près du tiers, une troisième. Enfin, dans 98,3 % des cas, les collèges ont une politique reconnue comme étant « satisfaisante » ou « entièrement satisfaisante ». Deux cégeps ont une politique jugée « partiellement satisfaisante ». Ces derniers ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation à laquelle ils doivent donner suite.

4. La présentation des ressources

4.1 Les ressources humaines

Développement des ressources humaines

Au cours de l'exercice 2002-2003, 23 personnes (82 % de l'effectif) ont participé à au moins une activité de formation. À cet égard, la Commission a investi 21 291 \$ comprenant les coûts directs et indirects, mais excluant la rémunération du personnel, ce qui représente 127,5 jours de formation. Ainsi, 6 245 \$ ont été consacrés à des cours soit en communication orale et écrite, soit en informatique et bureautique ou encore, en gestion et administration. Enfin, elle a consacré un montant de 15 046 \$ en congrès, colloques et conférences.

18. Il s'agit des 120 collèges (sur 125) qui ont déposé à la Commission leur *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*.

Mouvements du personnel

La Commission a procédé à l'embauche de huit employés (statut temporaire) dont trois étaient en prêt de services à la Commission. Quatre personnes ont quitté la Commission; deux employés réguliers (dont un départ à la retraite) et deux employés temporaires. Enfin, une personne poursuit un congé sans traitement venant à échéance en septembre 2003.

Aide à la personne

En matière d'aide à la personne, la Commission utilise les services de la direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation.

4.2 Les ressources financières

La Commission gère un budget de 2 268,500 \$ affectés aux supercatégories suivantes : 78 % au « traitement », 21 % au « fonctionnement » et 1 % à l'« amortissement ».

À chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collègues et du milieu socio-économique afin de l'aider dans la réalisation de ses travaux d'évaluation. En 2002-2003, 72 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore, de membres de ses comités consultatifs. Les frais occasionnés par les visites d'établissements, les réunions des comités, les séances de formation organisées à l'intention des experts (92 personnes) s'élèvent à 53 928 \$, ce qui représente 17 % de la catégorie « services » du budget de fonctionnement.

4.3 Les ressources informationnelles

Au cours de la dernière année, la Commission a procédé à une analyse de ses besoins concernant la mise en place d'un système d'information intégré lui permettant de gérer diverses bases de données essentielles à la poursuite de ses travaux et à sa gestion interne. En développant un tel système, la Commission veut, entre autres choses, centraliser l'information contenue dans plusieurs fichiers gérés par diverses personnes et supprimer ainsi la duplication inutile, optimiser le travail du personnel en facilitant l'accès à des données fiables et automatiser la réalisation de listes ou de rapports jusqu'alors produits artisanalement.

La phase un du projet est actuellement en cours et sera complétée à la fin de l'année 2003. Le système devrait alors permettre, notamment, de présenter un portrait fiable de toutes les évaluations réalisées dans les établissements d'enseignement collégial et de suivre ainsi de plus près la situation au regard des actions prises par les collègues pour donner suite aux jugements formulés par la Commission; de faciliter la gestion des contacts et des échanges avec les différentes personnes responsables de l'une ou l'autre des évaluations réalisées par la Commission dans les 125 établissements d'enseignement collégial; de faciliter le travail des agentes et des agents responsables d'établissements; d'assurer la gestion sécuritaire des renseignements personnels et de produire divers rapports utiles à la régie interne.

Au cours de l'année, la Commission a fait appel à des services de consultants en informatique (14 445 \$), elle a acquis les mises à jour et les droits d'utilisation pour différents logiciels (3 150 \$) et elle a poursuivi la mise à jour de son parc informatique par l'achat d'équipement (20 310 \$).

Chapitre 3

Le rapport d'activités

L'article 22 de la loi constitutive de la Commission précise qu'elle doit, à chaque année, soumettre au ministre de l'Éducation un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités servent de base à la présentation des résultats du Chapitre 2 du rapport annuel de gestion, il sera question, dans le présent chapitre, des autres activités réalisées en cours d'année.

1. Réunions de la Commission

Du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003, la Commission a tenu 11 réunions totalisant 12 jours. Lors de ces réunions, elle a adopté 207 rapports d'évaluation (29 préliminaires, 178 définitifs) et son rapport annuel de gestion 2001-2002.

2. Publications

En 2002-2003, la Commission a publié deux documents : le rapport synthèse sur l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son rapport annuel de gestion 2001-2002, rapport déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2002. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'Annexe X, page 54.

3. Communications

Au cours de l'année, le président de la Commission a répondu à des demandes d'entrevues de la part de journalistes des médias écrits et électroniques.

La Commission a par ailleurs continué d'alimenter son site Internet en y plaçant le résultat de chacune de ses évaluations. Il compte actuellement 1 257 rapports adressés aux établissements, ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

4. Relations avec divers organismes

Comme à chaque année, la Commission a été en contact avec divers intervenants concernés par l'enseignement collégial et par l'évaluation, soit en donnant des conférences, en participant à des colloques ou encore, en rencontrant des représentants et représentantes de l'un ou l'autre des organismes suivants : l'Association québécoise de pédagogie

collégiale, l'Association des collèges privés du Québec, l'Association québécoise pour les troubles d'apprentissage, la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps, la Fédération des cégeps et la Fédération des associations de parents des cégeps du Québec.

Au fil des ans, la Commission a développé et entretenu des liens étroits avec différents organismes canadiens et étrangers travaillant dans le domaine de l'évaluation ou de l'enseignement supérieur. En 2002-2003, elle a notamment participé aux travaux de l'Institut canadien dans le cadre du deuxième sommet canadien francophone sur *L'évaluation de la performance et la reddition de comptes en éducation*, de la Banque mondiale, du Comité scientifique du Séminaire international sur l'accréditation des formations supérieures et professionnelles, du Comité international chargé d'aviser le ministère de l'Éducation du Chili sur l'utilisation d'un Fonds pour l'amélioration de l'enseignement supérieur, du Consejo Superior Universitario Centro Americano ainsi que de l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education. Le président de la Commission a également dirigé un groupe d'experts ainsi que le processus d'évaluation d'un programme dans une université d'Asunción au Paraguay.

5. Activités prévues pour l'année 2003-2004

Au cours de l'année, la Commission poursuivra l'évaluation institutionnelle auprès de 50 établissements. Les visites d'établissements devraient s'échelonner de l'automne 2003 jusqu'à la fin de l'année 2004.

À l'été 2003, la Commission amorcera les travaux relatifs à l'évaluation des plans stratégiques et procédera, au cours de l'automne, à une consultation auprès des directeurs généraux des cégeps. Par la suite, elle leur présentera les orientations et le processus retenu pour réaliser cette évaluation. Durant l'année, la Commission élaborera les outils d'analyse nécessaires à la réalisation de cette évaluation. La loi faisant obligation à chacun des cégeps de se doter d'un plan stratégique au plus tard le 1^{er} juillet 2004, la Commission s'attend donc à commencer l'évaluation des plans au cours de l'automne 2004.

Dans le cas des plans de réussite, la Commission procédera à un premier bilan de l'application du plan dans chaque collège et de l'efficacité des mesures mises en place. Les collèges devraient lui remettre leur rapport d'autoévaluation avant la fin de 2003.

En évaluation de programmes, la Commission produira et rendra public le rapport synthèse sur l'évaluation des programmes conduisant à une AEC dans les établissements privés non subventionnés. En cours d'année, elle examinera l'opportunité de lancer une nouvelle opération en évaluation de programmes.

Au sujet des évaluations complétées, la Commission fera une relance auprès des collèges qui n'ont pas encore donné de suites appropriées à ses recommandations.

Enfin, elle procédera à l'évaluation des politiques institutionnelles des apprentissages et des programmes au fur et à mesure de leur transmission par les collèges.

Chapitre 4

Le cadre législatif gouvernemental

1. L'accès à l'information

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, la Commission n'a pas reçu de demande d'accès à l'information.

2. La protection des renseignements personnels

La protection des renseignements personnels est devenue un enjeu important pour les ministères et les organismes publics. L'élargissement de la gamme des services rendus aux citoyennes et aux citoyens, la réduction des coûts associés à la constitution de fichiers contenant des renseignements personnels et la plus grande facilité d'établir des liens entre ces fichiers invitent à porter une attention accrue à la façon dont ces renseignements sont gérés.

En 2002-2003, le responsable de la *Politique des renseignements personnels* a participé aux travaux du Comité de protection des renseignements personnels du ministère de l'Éducation. La responsable des communications fait partie du Réseau des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes. À ce titre, elle participe aux activités du réseau et transmet l'information utile au personnel de la Commission.

Le développement, actuellement en cours à la Commission, d'un système d'information interne exploitant plusieurs bases de données l'a amenée à définir un profil d'accès aux renseignements nominatifs pour chaque catégorie d'utilisateurs et à organiser la sécurité du système en fonction de ces profils. Lorsque la première phase du système sera mise en place, au cours de la prochaine année, tout le personnel de la Commission recevra une formation incluant autant l'utilisation du système que les attentes de la Commission en matière de gestion des renseignements personnels. Ces attentes s'appliqueront également à l'ensemble des fichiers de renseignements personnels détenus par le personnel de la Commission.

3. L'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique

En vertu de la *Loi sur la fonction publique*, les ministères et organismes doivent rendre compte annuellement des objectifs gouvernementaux en matière d'accès à l'égalité, selon lesquels 25 % des personnes recrutées doivent appartenir à des groupes cibles. Il s'agit, en l'occurrence, des autochtones, des anglophones et des membres des communautés culturelles.

Par ailleurs, le plan d'embauche gouvernemental pour les personnes handicapées fixe un objectif de 2 % de représentation. Concernant le renouvellement de la main-d'œuvre, les objectifs gouvernementaux fixent à 80 % le recrutement visant à combler des emplois réguliers selon les conditions minimales d'admission et à 65 %, celui qui a trait aux personnes de moins de 35 ans.

En 2002-2003, la Commission a procédé au recrutement de huit personnes pour combler des emplois réguliers. L'une d'entre elles faisait partie des communautés culturelles et une autre de la catégorie des moins de 35 ans. Dans chaque cas, cela représente 12,5 % des personnes recrutées par la Commission. Trois (37,5 %) des huit personnes embauchées sont des professeurs de collègues qui étaient déjà en prêt de services à la Commission.

4. Le suivi des recommandations du Vérificateur général

À la suite d'une décision gouvernementale, les ministères et organismes doivent désormais faire état, dans leur rapport annuel de gestion, du suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec, recommandations figurant dans les tomes I et II du rapport pour les années 2001-2002 et suivantes. Les rapports en question ne comprennent aucune recommandation touchant la Commission.

La Commission dispose d'une procédure simple pour répondre, le cas échéant, aux recommandations du vérificateur. Après avoir effectué l'analyse des recommandations formulées, un rapport décrivant les actions envisagées ou déjà réalisées et un calendrier de réalisation sont déposés aux membres de la Commission pour adoption. Les actions ou les mesures retenues sont mises en place par les personnes appropriées et un rapport sur l'évolution de la situation est alors transmis au Président. Ce dernier fait état de la situation au Vérificateur général. Le secrétaire général de la Commission assume la coordination du suivi.

5. Le Code d'éthique et de déontologie

En vertu du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, la Commission s'est dotée d'un code qui, pour l'essentiel, comporte des principes d'éthique et des règles générales de déontologie ainsi que des règles sur l'indépendance et l'impartialité. Le texte se retrouve à l'Annexe XI, page 55.



**Rapport annuel
de gestion**

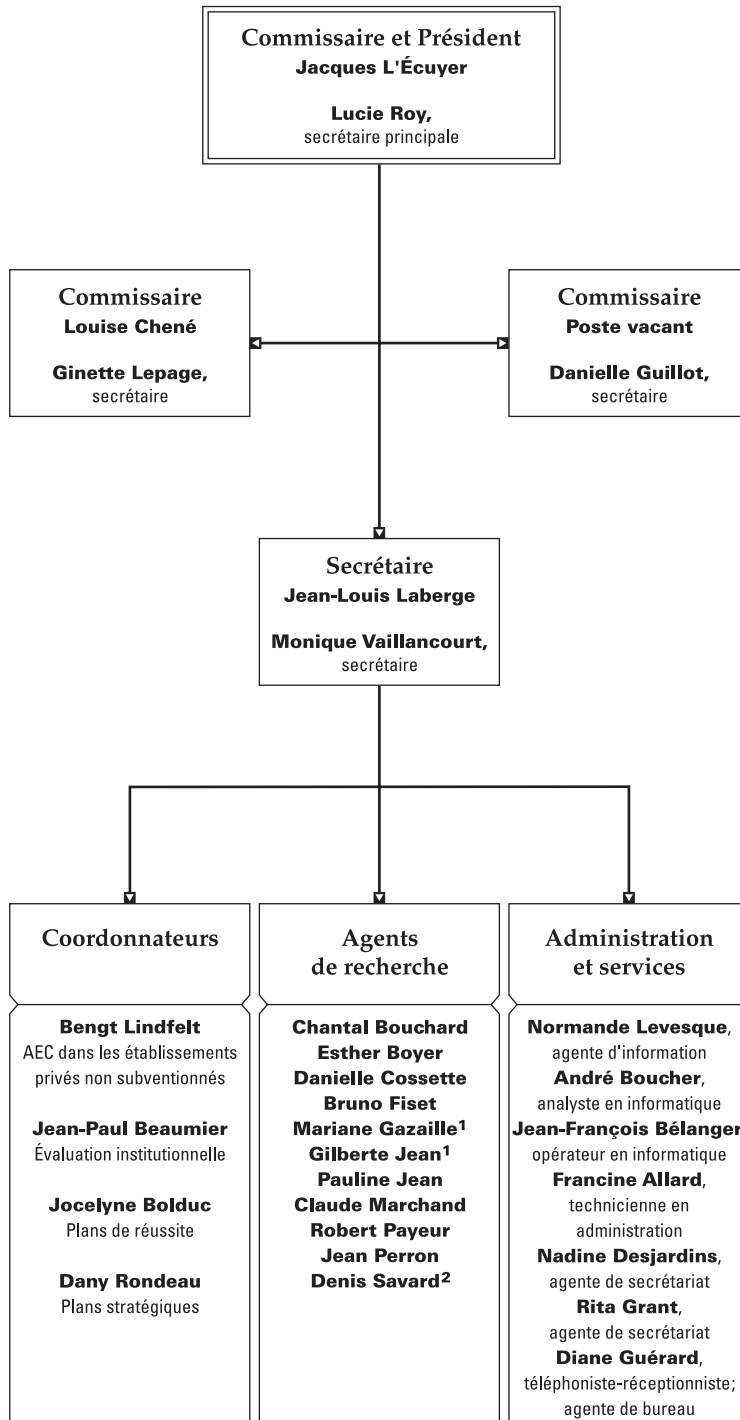
2002-2003

ANNEXES

Annexe 1

L'Organigramme, l'effectif autorisé et le budget de fonctionnement de la Commission au 30 juin 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial



1. Prêts de service : professeures de collègues
2. Congé sans solde jusqu'en septembre 2003

Tableau 1

L'effectif permanent autorisé par catégories d'emploi au 30 juin 2003

Catégories d'emploi	Nombre
Hors cadre	2
Cadre	1
Professionnels et professionnelles	16
Technicienne en administration	1
Agentes de secrétariat	6
Agente de bureau	1
Opérateur en informatique	1
Total	28

Tableau 2

Budget de fonctionnement de la Commission

Catégories	Budget (en milliers de \$)
Traitement	
01 Traitement	1 765,5
<i>Sous-total</i>	1 765,5
Fonctionnement	
03 Communications	105,0
04 Services	319,9
05 Entretien	6,0
06 Loyers	5,6
07 Fournitures	27,0
08 Équipement	5,0
11 Autres dépenses	1,0
<i>Sous-total</i>	469,5
Amortissement	
08 Équipement	33,5
<i>Sous-total</i>	33,5
Total	2 268,5

Annexe II

Membres des comités consultatifs

Comité consultatif sur l'évaluation institutionnelle

Louise Chené

Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Pierre Cadieux

Ex-directeur des études
Cégep André-Laurendeau

Claude Chayer

Ex-directeur général
Collège Lionel-Groulx

Florian Côté

Professeur de philosophie
Collège d'Alma

Yves de Belleval

Ex-président du Conseil d'administration
Collège de Bois-de-Boulogne

Bernard Demers

Directeur général
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Maxime Duguay

Étudiant

Perry Fournier

Ex-directeur des études
Cégep de Matane

Jacqueline Giard

Directrice des études
Champlain Regional College

Hélène Huot

Ex-directrice des études
Cégep Limoilou

Gilles Lapierre

Directeur administratif
Cégep de Saint-Jérôme

André Lapré

Directeur des études
Collège André-Grasset

Roger Larose

Professeur de philosophie
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Jacques Nepveu

Consultant, management et planification stratégique

Donald Proteau

Ex-président du Conseil d'administration
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Jean-Claude Solange

Secrétaire général et directeur des affaires corporatives
Collège Ahuntsic

Carole Simon

Directrice de l'enseignement
ITA de Saint-Hyacinthe

Jocelyn Vallée

Ex-directeur général
Collège de Sherbrooke

Patrick Woodsworth

Directeur général
Collège Dawson

Jean-Paul Beaumier

Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés

Louis Roy

Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Johanne Bouchard

Présidente et directrice générale
Académie de l'entrepreneurship québécois inc.

Allan Flegg

Président
Collège technique Aviron Québec

Pierre Matteau

Ex-directeur des études (retraité)
Cégep de Chicoutimi

Pascal Nadon

Directeur du Collège constituant
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Richard Talbot

Chef de service
Société de l'assurance automobile du Québec

Bengt Lindfelt

Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Lili Losier

Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Annexe III

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2002-2003

Experts externes pour l'évaluation institutionnelle

André Archambault

Ex-secrétaire général
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Jacques Bachand

Ex-directeur des études de premier cycle
Université du Québec

Robert Couillard

Ex-adjoint au doyen des études de premier cycle
UQAM

Alcide Daigneault

Ex-directeur général
Cégep de Rimouski

Lynn Drapeau

Ex-cadre supérieur
UQAM

Yvon Dubois

Ex-président du Conseil d'administration
Collège Ahuntsic

Diane Ferland

Adjointe au directeur des études
Cégep de Drummondville

Hubert Fortin

Ex-directeur des études
Collège Laflèche

Sylvie Fortin

Directrice des communications et affaires corporatives
Collège François-Xavier-Garneau

Jean Gaétan

Ex-directeur des ressources humaines
Collège de l'Outaouais

Gisèle Huot

Coordonnatrice du secteur du cheminement scolaire
Cégep Limoilou

Marie-Johanne Lacroix

Directrice des études
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Serge Larivière

Membre du Conseil d'administration
Cégep de Saint-Hyacinthe

Pierre Lauzon

Ex-directeur des services aux étudiants
Cégep de Saint-Jérôme

Guy Lécuyer

Ex-directeur des services aux étudiants
Collège de Valleyfield

Pierre Leduc

Ex-directeur général
Collège de Maisonneuve

Pierre L'Heureux

Directeur des études
Collège Mérici

André Mathieu

Adjoint au directeur des études
Cégep de Sainte-Foy

Diane McGee

Directrice adjointe des programmes internationaux
John Abbott College

Gervais Michaud

Ex-coordonnateur et professeur de philosophie
Cégep de Sainte-Foy

Louise Milot

Ex-vice présidente à l'enseignement et à la recherche
Université du Québec

Yves Mongeau

Ex-professeur de philosophie et secrétaire général
Collège Ahuntsic

Marcel Montreuil

Ex-directeur général
Cégep régional de Lanaudière

Jean Morin

Directeur des études
Collège Laflèche

Michel Nadeau

Professeur d'informatique
Cégep de Sainte-Foy

André Normandeau

Responsable
Université de Sherbrooke

Pierre Petit

Ex-professeur
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Jacques A. Plamondon

Vice-président
Université du Québec

Alex Potter

Vice-président du Conseil d'administration
Institut universitaire de gériatrie

Raymond Proulx

Ex-directeur général
Commission scolaire Tracy

Ninon St-Pierre

Co-directrice des études
Le Collège dans la Cité de la Villa Ste-Marcelline

Edgar Snellen

Ex-directeur des études
Collège d'Alma

Nicole Tremblay

Ex-conseillère pédagogique
Cégep Limoilou

Marcel Vigneault

Adjoint à la Direction des études
Collège de Rosemont

**Experts externes pour l'évaluation
de l'application de la Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes**

Chantal Allard

Conseillère pédagogique
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Bernard Boulet

Responsable du programme Sciences, lettres et arts
Cégep de Sainte-Foy

Gilles Dubé

Enseignant en Technologie de génie électrique
Cégep de Baie-Comeau

Anne Gourde

Conseillère pédagogique
Collège de Maisonneuve

Sophie Poirier

Aide pédagogique individuelle
Collège Jean-de-Brébeuf

Réal Simard

Professeur de musique
Collège d'Alma

Carole Vaillancourt

Coordonnatrice et professeure
Collège O'Sullivan de Montréal

**Experts externes pour l'évaluation de
programmes conduisant à une attestation
d'études collégiales dans les établissements
privés non subventionnés**

Annick Bégin

Designer de vêtements

Joël Bouchard

Designer de mode

Armando Di Stefano

Enseignant en Techniques d'enregistrement
Cégep de Drummondville

Jean-François Dumais

Directeur, développement organisationnel et projets
TECHNO Compétences

Lyne Leclerc

Enseignante en design de mode
Campus Notre-Dame-de-Foy

Jean-Pierre Loisel

Chef-technicien
Radio-Canada

Roger Morin

Coordonnateur du Service du cheminement scolaire
Cégep de Sainte-Foy

Odette Nappert

Coordonnatrice
Cégep de Sainte-Foy

Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation

Extraits concernant la Commission¹

Présentation du Ministre (p. 5)

En mars 2000, le ministère de l'Éducation a publié une première version de son Plan stratégique 2000-2003. Ce document traduit le projet collectif auquel le Ministère et tous les réseaux de l'enseignement sont appelés à travailler en faveur de la réussite scolaire du plus grand nombre. Ce projet interpelle également les autres partenaires que sont les parents, les acteurs socioéconomiques et, bien sûr, les élèves, les étudiantes et les étudiants eux-mêmes.

[...]

Ce plan actualisé incorpore la planification stratégique de deux des trois organismes sous la juridiction du ministre de l'Éducation et qui sont tenus, par la Loi, de déposer un tel plan, soit la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.

[...]

Mission du Ministère (p. 7)

[...]

À l'enseignement collégial, cette mission éducative se traduit plus précisément par une formation préparant à des études universitaires ou par une formation technique conduisant au marché du travail.

[...]

Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial consiste principalement à évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

[...]

Le contexte (p.12)

[...]

- la responsabilité désormais impartie à chacun des établissements de tous les ordres d'enseignement de concevoir et de mettre en œuvre un plan de réussite en fonction de standards élevés ayant pour objet la réussite scolaire et la persévérance nécessaire pour l'obtention du diplôme;

[...]

Les enjeux (p.13)

[...]

- s'assurer que les établissements d'enseignement prennent des mesures appropriées pour hausser les taux de réussite et de persévérance scolaires;
- [...]

Orientations et objectifs stratégiques (p. 14 à 18)

(la réussite, la qualification, les programmes d'études, la gestion, la performance des universités)

[...]

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé s'inscrivent dans l'ensemble de ces orientations selon la nature de leur mandat; il est fait mention également de leur contribution particulière.

[...]

La réussite (p. 15)

La première orientation axée sur la réussite éducative du plus grand nombre est exigeante, en particulier pour les enseignantes et les enseignants. Pour y parvenir, des actions devront être menées sur plusieurs fronts, dont l'adoption d'un plan de réussite par chacun des établissements d'enseignement ainsi que l'adaptation et l'amélioration du Programme de prêts et bourses assurant l'accessibilité financière aux études.

[...]

Les programmes d'études (p. 16)

[...]

En ce qui concerne la formation professionnelle et la formation technique, les programmes d'études doivent avoir pour objet l'acquisition des compétences spécialisées exigées dans un marché du travail en constante évolution en vue de répondre ainsi aux besoins de l'économie du Québec, de ses régions et de la métropole, notamment au regard des pénuries de main-d'œuvre observables.

[...]

1. Il s'agit de références directes à la Commission ou de liens possibles avec ses travaux. Le plan intégral est accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.meq.gouv.qc.ca>

La gestion (p. 16-17)

[...]

Au cours des dernières années, le Ministère a entrepris de renouveler ses pratiques administratives afin d'accroître encore davantage l'efficacité et l'efficience de sa gestion. Parallèlement, il a demandé à tous les acteurs du système d'éducation de préciser leurs objectifs et de rendre compte publiquement des résultats obtenus; les plans de réussite et les contrats de performance comptent parmi les moyens privilégiés à cette fin.

[...]

Contribution particulière de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (p. 18)

De par ses fonctions relatives à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'études, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est plus particulièrement partie prenante à l'orientation ministérielle relative aux programmes d'études.

La planification 2001-2003 de cet organisme comprend par ailleurs des objets plus spécifiquement rattachés à la réalisation de son mandat.

Ainsi, dans les prochains mois, la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial compte intervenir auprès des établissements qui n'ont pas encore donné les suites appropriées à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes ciblés par la Commission.

En outre, la Commission poursuivra ses visites d'établissements pour l'évaluation de l'application de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes. La Commission poursuivra également l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages ainsi que celles qui visent les programmes d'études. Le résultat commenté de ces évaluations est rendu public dans les rapports annuels de la Commission.

Enfin, la Commission entend soutenir les établissements dans leur démarche générale d'autoévaluation institutionnelle et commencer les visites d'établissements relativement à ce dossier au cours de l'année 2002.

Indicateurs de résultats (p. 19)

Les indicateurs permettent de mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs visés.

Les indicateurs particuliers des commissions (p. 20)

Les réalisations planifiées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé définissent des indicateurs correspondants de production et de mise en œuvre.

Dans la poursuite de ces objectifs de production, l'une et l'autre commission ont par ailleurs à se doter des processus appropriés pour étayer le mieux possible leurs avis, comme elles ont à réévaluer régulièrement leurs critères en fonction des évolutions de la réalité éducative et sociale. La qualité d'analyse, la pertinence des avis, le respect des délais et la réalisation des productions prévues constituent les autres indicateurs de base pour ces deux organismes.

Conclusion (p. 20)

Le Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation appelle tous les acteurs du système d'éducation à intensifier leurs efforts pour que la population québécoise bénéficie de services éducatifs de qualité, préparant chacune et chacun à vivre dans la société du savoir, à jouer pleinement son rôle de citoyenne ou de citoyen et à s'insérer dans un marché du travail exigeant et évolutif. Pour cela, il faut lutter contre les différentes formes de l'échec scolaire et aider rapidement et efficacement celles et ceux qui éprouvent des difficultés particulières.

Se mobiliser pour amener chaque jeune à la réussite, c'est redoubler d'effort, de créativité et de volonté pour que le plus grand nombre possible de jeunes terminent avec succès, et dans des délais raisonnables, leur projet de formation. C'est aussi amener chaque jeune à effectuer le maximum d'apprentissages et à acquérir le plus haut degré de compétence possible au regard de ses aptitudes.

Le Québec moderne a réalisé avec un succès peu commun la démocratisation de l'éducation fondée sur l'égalité d'accès aux ressources éducatives. Le grand défi que doit maintenant relever le système québécois d'éducation est celui de conduire tous les jeunes à la réussite.

Annexe V

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2002-2003

1. Plans de réussite

Le plan (1 rapport)

École nationale de Cirque

Le suivi de la mise en œuvre 2001-2002 du plan (72 rapports)

Établissements publics (52)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain - Lennoxville
Champlain - Saint-Lambert
Champlain - St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de L'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de Rimouski (incluant l'Institut maritime du Québec
et le Centre matapédien d'études collégiales)
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent

Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (20)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart
Collège Centennial
Collège d'affaires Ellis
Collège dans la Cité (Villa Sainte-Marcelline)
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle
École commerciale du Cap
École de musique Vincent-d'Indy
Institut Teccart
Petit Séminaire de Québec - Campus de l'Outaouais
Séminaire de Sherbrooke

2. Évaluation institutionnelle

Rapports préliminaires (15)

Établissements publics (9)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège John Abbott
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Sorel-Tracy

Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (5)

Collège André-Grasset
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège O'Sullivan de Montréal
École de Musique Vincent-d'Indy

Relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

3. Programmes d'études et formation générale

Deuxième opération d'évaluation des AEC dans les établissements privés non subventionnés (28 rapports)

Rapports préliminaires (9)

Académie internationale du design et de technologie
CINAC
Collège CDI de technologie et des affaires
Collège Inter-Dec
Institut Athéna
Institut Demers
Institut supérieur d'informatique
Institut supérieur de design de mode
Institut Trebas Québec

Rapports définitifs (19)

Académie internationale du design et de technologie
Collège CDI de technologie et des affaires
CINAC
Collège d'informatique Marsan
Collège de l'Estrie
Collège Delta
Collège Herzing
Collège Info-Technique
Collège Inter-Dec
Cyclone Arts et technologies
École du show-business
Institut Athéna
Institut d'enregistrement du Canada
Institut Demers
Institut Descartes
Institut supérieur de design de mode
Institut supérieur d'électronique
Institut supérieur d'informatique
Institut Trebas Québec

La composante de formation générale (1 rapport préliminaire)

Établissement privé subventionné (1)

Collège Français

Suites données aux recommandations de la Commission (42 rapports)

AEC des établissements privés non subventionnés (3)

Académie internationale du design et de technologie
École nationale de l'humour
Institut supérieur d'électronique

Formation générale (23)

Cégep de Baie-comeau
Champlain - St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège John Abbott
Cégep de La Pocatière
Cégep de Matane
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sept-Îles
Collège de Valleyfield
Cégep du Vieux Montréal
Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)
Centre d'études collégiales de Montmagny (La Pocatière)
Institut maritime du Québec (Rimouski)
Collège Jean-de-brebeuf
Collège Laflèche (2)
Institut Teccart

Sciences humaines (6)

Cégep de La Pocatière
Collège de l'Outaouais
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sept-Îles
Collège de Sherbrooke
Cégep Vanier

Techniques administratives (8)

Champlain - Saint-Lambert
 Cégep de Chicoutimi
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Matane
 Collège de l'Outaouais
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Collège de Valleyfield
 Campus Notre-Dame-de-Foy

Techniques d'éducation en services de garde (2)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Cégep de Rimouski

4. Politiques institutionnelles**Politique institutionnelle d'évaluation de programmes PIEP (7 rapports)****Établissements publics (4)**

Champlain Regional College
 Collège François-Xavier-Garneau
 Collège de Rosemont
 Cégep Vanier

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège de l'immobilier du Québec
 Collège Inter-Dec
 École nationale de théâtre du Canada

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages PIEA (23 rapports)**Établissements publics (11)**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Collège John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Collège Montmorency
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep Vanier
 Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (4)

Collège André-Grasset (2)
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Petit Séminaire de Québec

Établissements privés non subventionnés (8)

CINAC
 Collège de l'Estrie
 Collège Herzing
 Collège Info-Technique
 Collège Inter-Dec
 Cyclone Arts et technologies
 École de management Robichaud inc.
 Institut supérieur d'informatique

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation de programmes (18 rapports)**Rapports préliminaires (4)****Établissement public (1)**

Cégep de Jonquière

Établissements privés subventionnés (2)

Institut Teccart
 Séminaire de Sherbrooke

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)

Rapports définitifs (12)**Établissements publics (7)**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Cégep André-Laurendeau
 Cégep de Jonquière
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep Vanier

Établissements privés subventionnés (4)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège O'Sullivan de Québec
 Institut Teccart
 Séminaire de Sherbrooke

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)

Suites données aux recommandations de la Commission (2)

Collège François-Xavier-Garneau
 Collège Jean-de-Brébeuf

Annexe VI

Établissements visités dans le cadre d'une opération d'évaluation en 2002-2003

Évaluation institutionnelle (24)

Établissements publics (18)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Collège Lionel-Groulx
Collège de la région de L'Amiante
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (5)

Collège André-Grasset
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafèche
Collège O'Sullivan de Montréal
École de Musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

Deuxième opération d'évaluation d'un programme conduisant à l'AEC dans les établissements privés non subventionnés (4)

Académie internationale du design et de technologie
CINAC inc.
Institut supérieur de design de mode
Institut Trebas Québec

Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) (4)

Établissement public (1)

Cégep de Jonquière

Établissements privés subventionnés (2)

Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Conservatoire de musique de Montréal

Annexe VII

Suites données par les établissements aux rapports d'évaluation de la Commission, au 30 juin 2003

Évaluation de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés

Évaluation menée en 2001-2002 (19 établissements)

Processus d'évaluation terminé (5)

Collège de l'Estrie
Collège Herzing
Institut Athéna
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique ISI

Suites attendues (9)

Collège CDI- Delta²
Collège Info-Technique
Collège Inter-Dec
CINAC
Institut Demers
Institut Descartes
Institut supérieur de design de mode
Institut supérieur d'électronique
Institut Trebas Québec

Nouvelles autoévaluations (4)

Académie internationale du design et de technologie :
Design de mode (NTC.0N), fin 2004
Collège d'informatique Marsan : Techniques multimédia
(NWE.0T), juin 2004
Cyclone Arts et technologies : Infographie en cinéma
et télévision (903.98), fin 2004
École du Show-business : Production d'événements culturels
et corporatifs (NNC.03), juin 2004

Évaluation menée en 1997-1999 (23 établissements)³

Processus d'évaluation terminé (11)

Académie internationale du design et de technologie
Collège April-Fortier
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège Radio-Télévision de Québec
Collège Salette
Collège technique de Montréal
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Institut de création artistique et de recherche en infographie
ICARI inc.
Musitechnic services éducatifs inc.

Suites attendues (2)

Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Institut supérieur d'électronique (Deuxième évaluation)⁴

2. Les deux établissements ont fusionné. Le tableau porte donc sur la situation pour 18 établissements.

3. Dix établissements n'offrent plus le programme évalué, dont six parce que leur permis n'a pas été renouvelé par le ministre de l'Éducation. Le tableau porte donc sur la situation pour 13 établissements.

4. Le collège a procédé à une deuxième autoévaluation.

Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2001 (87 établissements)⁵

Processus d'évaluation terminé (53)

Établissements publics (36)

Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Centre d'études collégiales de Montmagny (La Pocatière)
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Centre matapédien d'études collégiales (Matane)
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Institut maritime du Québec (Rimouski)
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep @ distance (Rosemont)
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (11)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'affaires Ellis inc.
Collège Centennal
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège O'Sullivan de Montréal
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart
École commerciale du Cap
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus MacDonald
Conservatoire de musique de Montréal
Conservatoire de musique de Québec

Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière
Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe
Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (12)

Établissements publics (8)

Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Champlain – St-Lambert
Cégep de Drummondville
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Campus Beth Jacob et Chaya Mushka (Marie-Victorin)
Institut pour la Thora (Marie-Victorin)

Établissements privés subventionnés (4)

Collège Lafèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici

Suites attendues (19)

Établissements publics (16)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Champlain – Lennoxville
Champlain – St. Lawrence
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles⁶
Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
Cégep de La Pocatière
Cégep Marie-Victorin (f. continue, milieu carcéral)⁷
Collège de Maisonneuve
Cégep de Rimouski
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Trois-Rivières
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Bart
Collège O'Sullivan de Québec
Séminaire de Sherbrooke

5. Trois établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

6. Le rapport du Cégep de la Gaspésie et des Îles porte sur l'évaluation de la formation générale au Campus de Gaspé, au Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et au Centre spécialisé des pêches.

7. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports : enseignement régulier, formation continue, milieu carcéral.

Évaluation des programmes de *Techniques administratives* et *Coopération* en 1996-1999 (67 établissements)⁸

Processus d'évaluation terminé (51)

Établissements publics (43)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – St-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales de Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (5)

Collège d'affaires Ellis
Collège de l'Assomption
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal⁹
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (3)

Académie de l'entrepreneuriat québécois
Collège de l'immobilier du Québec
Collège Delta

Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (43)

Établissements publics (3)

Cégep André-Laurendeau
Cégep de Drummondville
Collège John Abbott

Établissement privé subventionné (1)

Collège Bart (Deuxième évaluation)

Suites attendues (5)

Établissements publics (5)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège de Maisonneuve

8. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Quatre établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 60 établissements.

9. Dossier complété dans la mesure où le Collège continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unité. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.

Évaluation du programme de *Sciences humaines* en 1995-1997 (64 établissements)¹⁰

Processus d'évaluation terminé (52)

Établissements publics (43)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville¹¹
Champlain – St-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson¹²
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin¹³
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (9)

Collège André-Grasset
Collège de l'Assomption
Collège Centennal
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafèche
Marianopolis College
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (4)

Établissements publics (4)

Cégep André-Laurendeau
Collège John Abbott
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy

Suites attendues (5)

Établissements publics (4)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles¹⁴
Collège Heritage
Collège de l'Outaouais

Établissement privé subventionné (1)

Campus Notre-Dame-de-Foy

10. Un établissement privé subventionné n'offre plus le programme et deux autres n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 61 établissements.

11. Le collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

12. Le collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

13. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports (milieu carcéral, enseignement ordinaire, formation continue).

14. Le Cégep de la Gaspésie et des Îles a produit quatre rapports : le Cégep, le Campus de Gaspé, le Centre d'études collégiales de Carleton, le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine.

Évaluation des programmes d'Informatique en 1994-1996 (54 établissements)¹⁵

Processus d'évaluation terminé (49)

Établissements publics (43)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne¹⁶
Champlain – Lennoxville
Champlain – St-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (6)

Collège CDI
Collège Delta
Collège Herzing
Collège d'informatique Marsan
Informatique MultiHexa
Institut Demers

Suites attendues (3)

Établissements publics (3)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Jonquière

15. Un collège public n'offre plus le programme évalué et un établissement privé non subventionné est fermé. Le tableau porte donc sur la situation pour 52 établissements.

16. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation de son programme en 1997-1998.

Annexe VIII

Opération d'évaluation de programmes complétée au 30 juin 2003

Techniques d'éducation en services de garde en 1994-1996 (30 établissements)¹⁷

Établissements publics (27)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de l'Assomption
Collège Laflèche

17. Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2003

Évaluation de l'application de la PIEP dans les programmes conduisant au DEC en 1998-2002 (87 établissements)¹⁸

Processus d'évaluation terminé¹⁹ (58)

Établissements publics (39)

Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – St-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi *
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska *
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou *
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve *
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency *
Cégep de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont *
Cégep de Sainte-Foy *
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent*
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy*
Cégep de Trois-Rivières *
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (9)

Collège André-Grasset*
Collège Bart
Collège international des Marcellines*
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (10)

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière
Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Rapport d'autoévaluation en cours d'évaluation à la Commission (1)

Établissement public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Rapports d'autoévaluation attendus (3)

Établissement public (1)

Cégep de Saint-Félicien

Établissements privés subventionnés (2)

Collège LaSalle
Collège Mother House (en 2005)

18. Deux établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 85 établissements.

19. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé. Un astérisque (*) identifie les établissements dont le rapport ne contient pas de recommandation.

Suites attendues (12)*Établissements publics (9)*

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Collège Dawson
 Collège Édouard-Montpetit
 Cégep de Jonquière
 Collège de l'Outaouais
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Sept-Îles
 Collège de Valleyfield
 Cégep Vanier

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Institut Teccart
 Séminaire de Sherbrooke

Évaluation reportée à une date ultérieure (11)*Établissements publics (2)*

Collège Gérald-Godin
 (première cohorte d'étudiants en août 1999)
 Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
 (première cohorte d'étudiants en août 2001)

Établissements privés subventionnés (8)

Collège Centennal (à déterminer)
 Collège d'affaires Ellis (à déterminer)
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
 (première cohorte d'étudiants en août 1999)
 Conservatoire Lassalle (à déterminer)
 École commerciale du Cap (à déterminer)
 École de musique Vincent-d'Indy (cohorte 2004)
 École nationale de Cirque (à déterminer)
 Petit Séminaire de Québec, Campus de l'Outaouais
 (à déterminer)

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald (à déterminer)

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA)*Établissements dont la politique a été évaluée en 2002-2003 (23)*

Établissements	Jugement	Établissements	Jugement
Cégeps (11)		Privés subventionnés (4)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	S	Collège André-Grasset (2)	S
Collège Dawson	ES	Collège Jean-de-Brebeuf	ES
Cégep de Chicoutimi	S	Petit Séminaire de Québec	S
Collège John Abbott	PS	Privés non subventionnés (8)	
Cégep de Jonquière	S	CINAC	S
Collège Montmorency	S	Collège de l'Estrie	ES
Cégep de Rivière-du-Loup	ES	Collège Inter-Dec	ES
Collège de Rosemont	S	Collège Herzing	ES
Cégep de Saint-Jérôme	ES	Collège Info-Technique	ES
Cégep Vanier	PS	Cyclone Arts et technologies	S
Cégep de Victoriaville	ES	École de management Robichaud inc.	PS
		Institut supérieur d'informatique	ES

ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante / PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

Politiques non reçues en date du 30 juin 2003 (5)*Établissements privés non subventionnés (5)*

Collège MultiHexa Québec
 Collège MultiHexa Rimouski
 Collège MultiHexa Saguenay / Lac Saint-Jean
 Collège MultiHexa Trois-Rivières
 Collège Net Village

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP)

Établissements dont la politique a été évaluée en 2002-2003 (7)

Publics (4)

Champlain Regional College
Collège François-Xavier-Garneau
Collège de Rosemont
Cégep Vanier

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège de l'immobilier du Québec
Collège Inter-DEC
École nationale de théâtre du Canada

Établissements n'ayant pas transmis leur politique en date du 30 juin 2003 (37)

Public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Privés subventionnés (3)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de Cirque
Petit Séminaire de Québec - Campus de l'Outaouais

Privés non subventionnés (32)

Académie du savoir (1995) inc.
Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
CINAC inc.
Collège April-Fortier
Collège Crack inc.
Collège CDI
Collège de l'Estrie inc.
Collège de photographie Marsan
Collège d'informatique Marsan
Collège Herzing
Collège Info-Technique
Collège Net Village
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Rimouski
Collège MultiHexa Saguenay / Lac Saint-Jean
Collège MultiHexa Trois-Rivières
Collège Radio-Télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Cyclone Arts et Technologies
École de danse de Québec
École de management Robichaud
École nationale de l'humour
Institut de création artistique et de recherche en infographie
ICARI inc.
Institut Athéna
Institut d'enregistrement du Canada enr.
Institut Demers inc.
Institut Descartes
Institut supérieur d'électronique
Institut supérieur d'informatique I.S.I.
Institut supérieur de design de mode (ISDM) inc.
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic services éducatifs inc.

Relevant d'une université (1)

Campus Macdonald

Politique en cours d'évaluation (1)

Établissement privé non subventionné (1)

Collège technique de Montréal inc.

Publications de la Commission

Documents d'orientation

- La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence
- L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence

Version anglaise

- Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines
- Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines
- Evaluating Programs of Studies — General Guidelines
- The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations

Guides d'évaluation

- Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
- La composante de la formation générale des programmes d'études
- Le programme de Sciences humaines
- L'évaluation institutionnelle
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde
- Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)
- Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — Mars 1997
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — Juillet 2001
- Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique

Version anglaise

- General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors

- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors
- The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology
- The General Education component of Programs of Studies
- The Institutional Evaluation
- The Social Science Program

Rapports synthèses

- Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études
- Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes
- Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives
- Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999
- Évaluation des programmes d'Informatique
- Évaluation du programme de Sciences humaines
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse

Version anglaise

- Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies

Rapports annuels

- Rapport annuel 1993-1994
- Rapport annuel 1994-1995
- Rapport annuel 1995-1996
- Rapport annuel 1996-1997
- Rapport annuel 1997-1998
- Rapport annuel 1998-1999
- Rapport annuel 1999-2000
- Rapport annuel 2000-2001
- Rapport annuel de gestion 2001-2002

Autres publications

- Étude de cas réalisée conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme : Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme
- Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec

Version anglaise

- Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme — Case Study Evaluating Programs of Study in Québec

Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », a le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. Elle peut également recommander au ministre de l'Éducation d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission, la Commission entend privilégier les valeurs suivantes :

- l'impartialité et la transparence dans ses processus d'évaluation;
- l'indépendance qui permet de garantir un traitement équitable;
- la cohérence et la clarté des jugements de façon à apporter un support réel aux établissements;
- le respect de la diversité et l'ouverture à un dialogue constant avec les intervenants, dans le but de susciter chez ces derniers un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation;
- la loyauté et la rigueur afin de renforcer la cohérence et de promouvoir une vision qui entraîne l'adhésion du personnel de la Commission et de tous ses interlocuteurs.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. En cas de doute, il doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.
3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration incompatible avec la mission de la Commission et renonce à toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.
6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées, ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.
7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.

14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit donc éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. Le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Il doit alors en avertir le président de la Commission.
16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Disposition finale

Le présent code de déontologie est établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le 12 avril 2000. Il entre en vigueur dès son adoption.

*Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial*

Québec 